



Enquête de 2005 sur les industries de services : design spécialisé

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2005 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. **L'Agence des douanes et du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.**

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
F - Caractéristiques de l'industrie.....	2
G - Effectif	3
H - Ventes selon le type de client	4
I - Ventes selon l'emplacement du client	4
J - Transactions internationales en services.....	4
Renseignements généraux.....	4
Objet de l'enquête	5
Ententes de partage de données	5



B - Activité commerciale principale

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire la nature de votre activité commerciale. La description devrait brièvement énoncer les principales activités de votre unité commerciale.

Services de design d'intérieur

Les activités commerciales liées à la planification, à la conception et à l'administration des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des meubles.

Exclure :

- les points de vente en gros ou au détail offrant aussi des services de décoration ou de design d'intérieur.

Services de design industriel

Les activités commerciales liées à la création et à l'élaboration des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits.

Inclure :

- les services de conception industrielle d'automobile;
- les services de consultation de dessin industriel;
- les services de dessin de meubles;
- les services de consultation de modèles (à l'échelle);
- les services de conception d'emballage (industriel).

Exclure :

- les designers de vêtements, de chaussures ou de bijoux;
- les entreprises qui appliquent des principes du génie à la conception, à l'élaboration et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

Services de design graphique

Les activités commerciales liées à la planification, à la conception et à la gestion de la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des notions, d'éclaircir de l'information complexe ou de projeter des identités visuelles.

Inclure :

- les services de dessins publicitaires;

- les services d'illustration médicale;
- les services de conceptions sérigraphiques.

Exclure :

- les concepteurs de pages Web;
- les imprimeurs et les éditeurs;
- les entreprises de publicité (telles que celles qui créent des campagnes publicitaires et diffusent la publicité ainsi créée dans les médias, qui achètent du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et qui le revendent directement à des agences de publicité ou à des annonceurs).

Autres services spécialisés de design

Les activités commerciales qui ne figurent dans aucune autre classe et qui consistent principalement à fournir des services professionnels de design (c.-à-d. les designers de vêtements, de chaussures, de bijoux, de sacs à main, les créateurs de modes, les services de conception de textiles, la décoration scénique et théâtrale, les services de conception de voitures (chars) allégoriques et les concepteurs de pièces muséographiques, etc.).

Exclure :

- les services de conception de systèmes informatiques.

F - Caractéristiques de l'industrie

Veillez fournir une répartition de vos ventes.

Services de design d'intérieur

Veillez déclarer les contrats de services de décoration intérieure à la question 15, **Toutes les autres ventes de services.**

1. Services complets de design d'intérieur

Inclure la gestion par le designer d'intérieur du processus de construction visant la mise en place du design.

2. Services de design d'intérieur, vendus séparément

Exclure les services de gestion de la construction.

Services de design industriel

3. Services de design industriel de produits

Exclure :

- les revenus provenant du design de vêtements, de chaussures, de bijoux et de textiles déclarés à la question 9;
- les services reliés à la mode, aux bijoux, aux chaussures ainsi que les autres services de design;

- les revenus provenant des services de génie déclarés à la question 13.

4. Services de design et de fabrication de modèles

Inclure les services de conception et de fabrication de maquettes de nouveaux produits. Les maquettes peuvent être à pleine échelle ou à échelle réduite.

Services de design graphique

6. Services de design graphique d'images demarque

Conception de la présentation d'ensemble d'une entreprise telle qu'elle est perçue par le public.

Inclure :

- la conception uniforme de logos;
- le style graphique;
- les documents papier et électroniques, etc.

7. Services de conception de publicités

Conception de l'aspect visuel d'une publicité ou d'une campagne publicitaire.

Exclure :

- les revenus provenant de la création de publicités ou de campagnes publicitaires en entier déclarés à la question 15.

8. Autres services de design graphique

Inclure :

- les services de design graphique de livres, de magazines et de périodiques;
- les services de design graphique de photographies publicitaires;
- les services de design et de développement de sites Web;
- les services de design graphique d'affiches et d'orientation particulière;
- les services de design graphique d'emballages;
- les services de design graphique de polices de caractères;
- les services de design graphique d'émissions et de cinémathèque.

Autres services spécialisés de design

Il s'agit de services qui ne figurent dans aucune autre industrie et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels de design.

9. Mode, bijoux, chaussures et autres services de design

Inclure :

- les textiles;
- les chars allégoriques;
- la conception de patrons utilisés dans la fabrication de composantes individuelles de vêtements et de chaussures.

Sources de revenus secondaires

10. Services de dessin

Plans détaillés de dessins, d'illustrations, de graphiques ou de modèles à partir de devis d'ingénieur ou d'architecte aux fins d'utilisation dans le cadre de la conception, de la production, de l'installation, de la construction, de la réparation ou de l'entretien d'immeubles, d'ouvrages, de systèmes ou de composants.

11. Travaux d'impression

Impression de copies d'images et de documents pour d'autres moyennant des frais.

12. Services de création architecturale

Design d'immeubles, excepté le volet de génie.

Inclure :

- la production d'avant-projets et de projets d'architecture;
- les plans, les études et la prestation d'autres services consultatifs liés au design des immeubles;
- la prestation de services d'administration de contrats de construction.

13. Services de conception technique

Application des principes du génie à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

14. Ventes de marchandises achetées pour la revente telles quelles

Vente de marchandises au détail ou en gros.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution intellectuelle de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des statistiques sur le nombre de propriétaires et de partenaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires non salariés

Pour les entreprises non constituées en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. Nombre d'employés rémunérés

Inclure tous les employés qui ont reçu un feuillet de renseignements T4 pour la période visée dans cette enquête.

Exclure les partenaires et les propriétaires non salariés déclarés ci-dessus.

3. Pourcentage d'employés rémunérés qui travaillaient à temps plein

Un employé à temps plein rémunéré est un employé rémunéré qui a travaillé le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à temps plein. Arrondissez le pourcentage au nombre entier le plus près.

4. Nombre de travailleurs contractuels

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas un feuillet de renseignements T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

5. Nombre de bénévoles

Inclure les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés. Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés au service de votre organisation durant l'année financière.

6. Nombre total d'heures travaillées par des bénévoles durant la période de déclaration

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes au secteur commercial. Inclure les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial ou gouvernemental.

c) Administrations et établissements publics

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes à des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale. Inclure les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada (exportations)

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers. Inclure aussi les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veuillez fournir une estimation du pourcentage du total de vos ventes (**premier point de vente**) selon l'emplacement du client. Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

J - Transactions internationales en services

Cette section vise à mesurer la valeur des **services importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services exportés** aux clients étrangers. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises, de même que les redevances et les licences.

Exclure les importations et les exportations de **biens**.

Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur cette branche d'activité, qui est reconnue pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec plusieurs organismes statistiques provinciaux et territoriaux.

Le but de ces ententes de partages de données consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées uniquement à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve-et-Labrador*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, du *Québec*, de l'*Ontario*, de la *Saskatchewan*, de l'*Alberta*, de la *Colombie-Britannique* et du *Yukon*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'*Île-du-Prince-Édouard*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro suivant : **1 888 881-3666**.

Merci!